

ANNONCES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

*Dimanche, le 1 mai, on annonce les exercices du mois de Marie avec les indulgences suivantes : 1^o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de la sainte Vierge ; — 2^o Indulgence plénière au jour de leur choix en ce mois ou le premier juin, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant confession, communion et prière aux intentions du Souverain-Pontife ; — et le premier vendredi du mois, le 6 mai, on peut dire la messe *Miserebitur*, voir l'Ordo, p. 5.*

N. B. — Il s'est glissé une erreur dans l'ordo des chœurs aux vêpres de demain. Le verset, à la suite de l'hymne *Tristes*, doit être *Pretiosa* et non *Sancti*. J. S.

TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — *Dimanche, le 15 mai.* — Fête du titulaire de Saint-Isidore ; solennité de celui de Saint-Hermas. J. S.

TABELLA FESTORUM TITULARIUM

ECCLÉSIAE CATHEDRALIS ET ECCLESiarUM PAROCHIALIUM

DIOECESIS MARIANOPOLITANAE,

cum translationibus perpetuis rite peractis,
juxta Rubricas,

et Kalendarium Provinciale a S. Sede approbatum,
vi Indulti 2 Maii 1892 disposita.

—
(OFFICIEL)
—

§ I



EL est le titre d'un document liturgique, que Mgr l'archevêque de Montréal vient d'approuver et de promulguer pour son diocèse.

Chaque église paroissiale, (sans parler des autres églises et des oratoires publics), a son Ordo particulier, lequel consiste dans le calendrier diocésain, modifié par l'addition des fêtes propres de cette église, telles que sa dédicace (si elle est consacrée) et son titulaire ; de plus, il arrive souvent que ces fêtes elles-mêmes, ou le dernier